

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026.10.318

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable -
Année 2025**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 octobre 2026

Secrétaire de Séance: Magali SAINT HILAIRE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **65**

Nombre de pouvoirs: **8**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Brigitte BANIZETTE, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, David MERCIER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sarah AMRANI à Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Guillaume CHUPIN à Gérard DESAPHY, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Rémi HUMBERT à Damien RONDEAU, Samantha LANDREAU à Pascal MONIER, Michaël LAVILLE à Xavier BONNEFONT, Charlène MESNARD-CALMELS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Luc BEURCQ, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.10.318**

Rapporteur : Monsieur LAURENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes

ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Après le vote du compte financier unique (CFU) 2025 par délibération n°2026.06.140 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 18 juin 2026, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2025.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'eau potable,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,

- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2026,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

Collectivité de GrandAngoulême

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Sur la base des données transmises par la collectivité et le délégataire



Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)	7
1.5. Synthèse des volumes	8
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	8
1.5.2. Production (VP.059)	10
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)	12
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)	14
1.5.5. Volumes mis en distribution	15
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)	15
1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	18
1.6. Le patrimoine du service	19
2. Tarification de l'eau et recettes du service	20
2.1. Modalités de tarification	20
2.1.1. Tarifs domestiques	20
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	22
2.3. Recettes (DC.184)	24
3. Indicateurs de performance	28
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	28
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	29
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	30
3.4. Indicateurs de performance du réseau	32
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	33
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	33
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	33
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	34
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	34
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	34

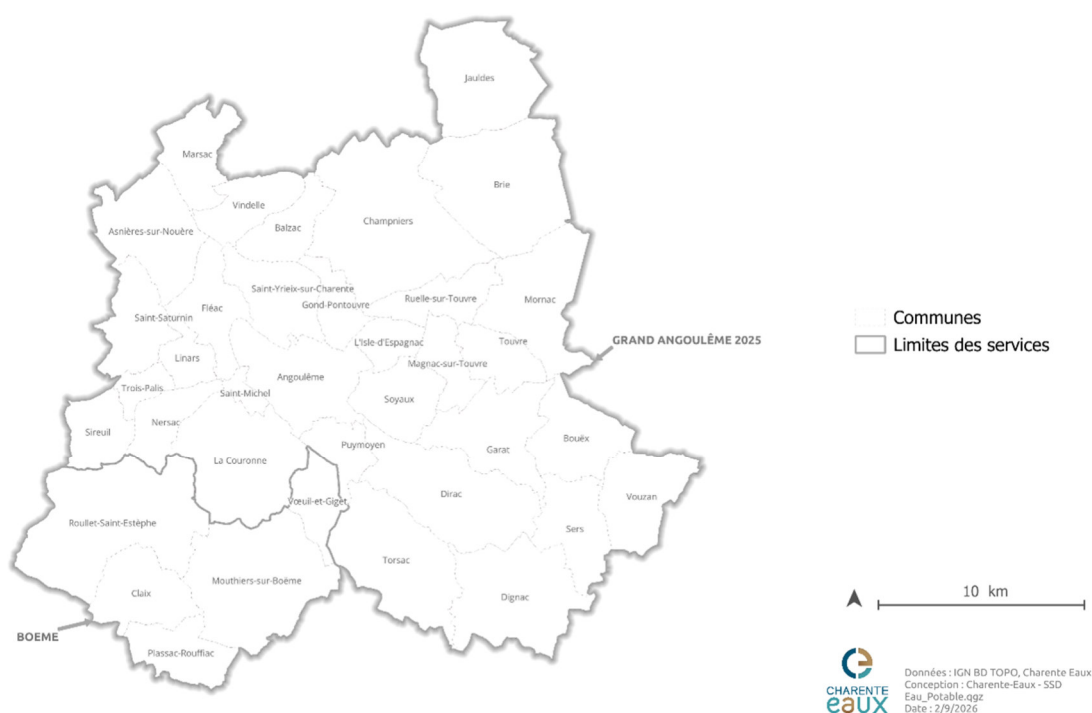
3.4.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	35
3.4.8.	Taux de réclamations (P155.1)	35
4.	Financement des investissements	36
4.1.	Montants financiers (DC.195)	36
4.2.	État de la dette du service (VP.182)	36
4.3.	Amortissements	36
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)	37
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	37
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	38

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GrandAngoulême (Communauté d'agglomération)
- Communes desservies:

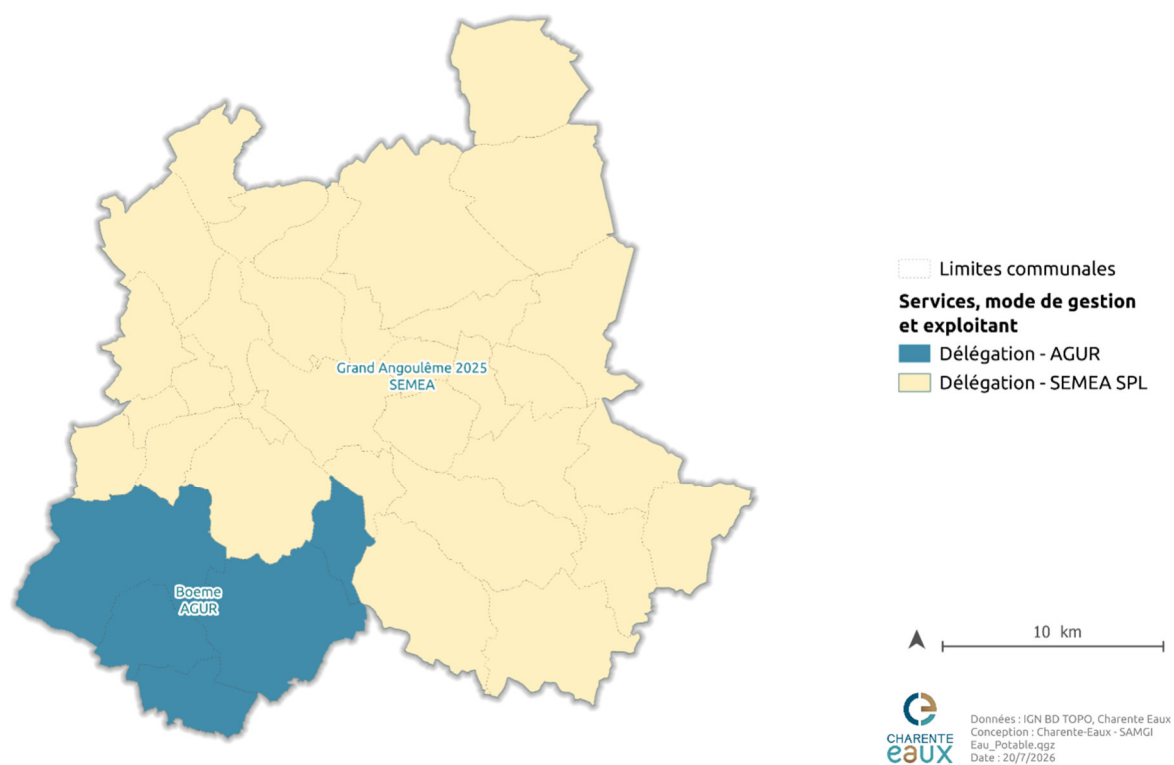
GRAND ANGOULEME - Territoires des services en 2025



Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions	Communes de l'entité de gestion
Boëme	Concession de service		Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Plassac-Rouffiac, Roullet-Saint-Estèphe, Vœuil-et-Giget
Périmètre 2025 *	Concession de service		Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Jauldes, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Marsac, Mornac, Nersac, Puyguyon, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Vouzan

* À compter du 01/01/2025, le périmètre 2025 est constitué du périmètre 2019 auquel s'ajoute le périmètre de Braconne.

GRAND ANGOULEME - Services et modes de gestion de l'Eau potable en 2025



1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Boème				
Boème	AGUR	Affermage	01/01/2015	31/12/2027
Périmètre 2025 AEP				
Périmètre 2025	SEMEA	Affermage	01/04/2017	31/03/2037

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Boème		
Avenant n°1	04/07/2016	Modification des installations
Avenant n°2	14/05/2018	Changement de collectivité
Avenant n°3	26/12/2024	Acte réforme redevances eau, applicable dès janvier 2025.
Périmètre 2025		
Avenant n°1	19/12/2017	Extension du périmètre affermé aux communes de Sireuil et Trois Palis
Avenant n° 2	01/07/2018	Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI
Avenant n° 3	01/01/2019	Extension du périmètre affermé aux communes d'Asnières sur Nouère et Marsac
Avenant n° 4	01/01/2019	Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs
Avenant n° 5	01/01/2020	Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs
Avenant n° 6	09/12/2021	Actualisation Contractuelle du Coefficient K1, et Ajout d'un Article aux Travaux Exclusifs en Anticipation d'une Inflation Soutenue en 2022
Avenant n° 7	08/12/2022	Modération de l'actualisation du coefficient K1, réduction de l'obligation de renouvellement pour 2023 et ajustement pérenne du fonds de travaux
Avenant n° 8	13/12/2023	Modération du coefficient K1 pour 2024, ajustements sur l'obligation de renouvellement, généralisation de la radio-relève, modulations des indicateurs ILP et ILVNC, et intégration de travaux d'optimisation énergétiques
Avenant n° 9	26/12/2024	Revalorisation tarifs, périmètre étendu, réforme redevances, réduction renouvellement 2025. Exploitation de l'usine du Pontil et la généralisation de la radio-relève.
Avenant n° 10	18/12/2025	Ajustement des tarifs pour le nouveau périmètre et ajustement des modalités de reversement de la TVA.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Boème	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil Renouvellement -du génie civil, clôtures et portails, de la voirie, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Toiture, couverture, zinguerie
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client

Partie	Tâche
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Périmètre 2025	
Collectivité	Renouvellement -du génie civil, clôtures et portails, de la voirie, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, Eclairage extérieur des ouvrages et sites, Equipements de mesures, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, mobiliers
Exploitant	Travaux concessifs – Fonds de travaux

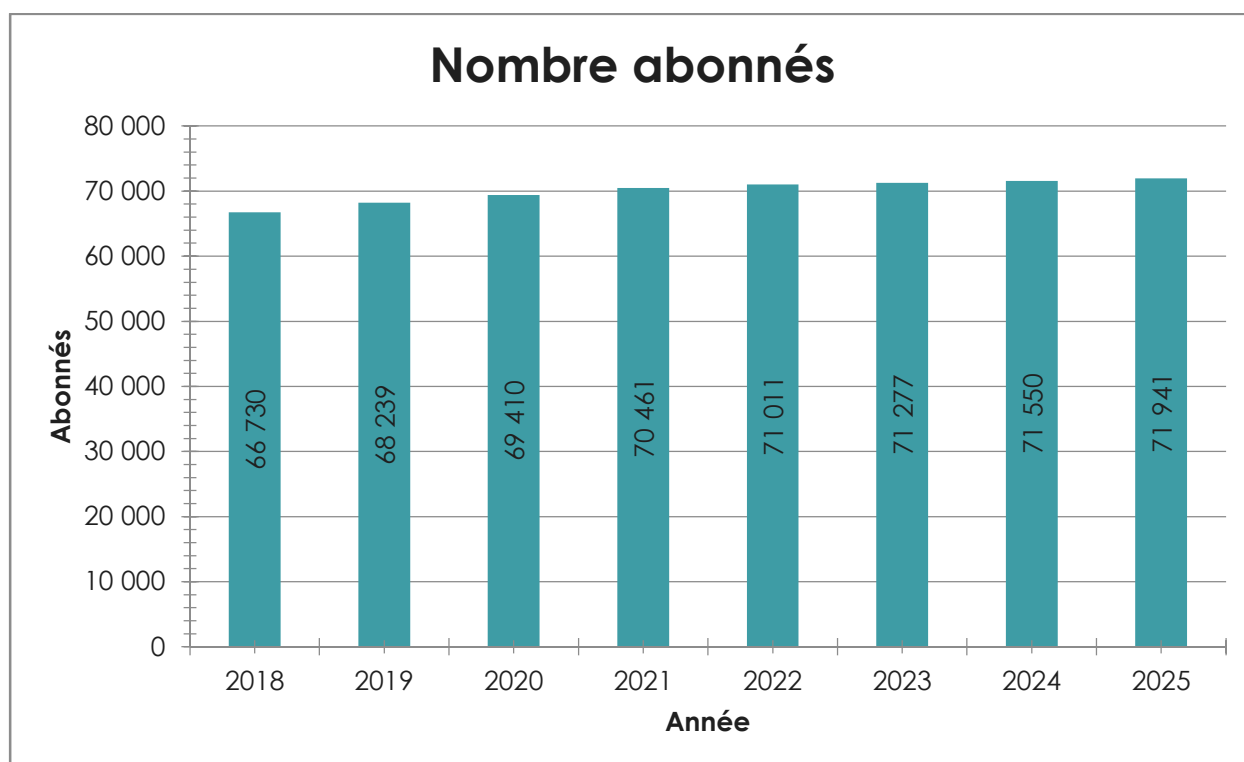
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)

En 2025, le service public d'eau potable a desservi **71 941 abonnés** représentant une population de **141 746 habitants** ⁽¹⁾ (soit **1,97 habitants/abonné**).

Nombre total d'abonnés en 2024	71 550 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2025	71 941 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2025	71 366 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2025	575 abonnés
Variation en %	0,55 %

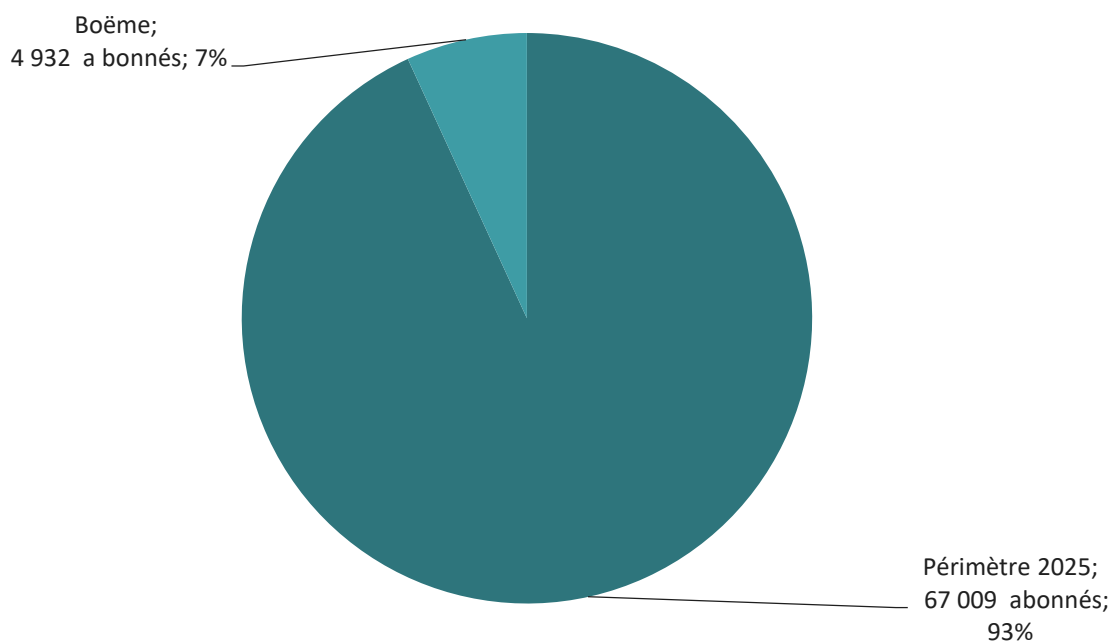
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **41,70 abonnés/km** pour l'année 2025.

L'indice linéaire de consommation (nombre de m³ par km de réseau hors branchement par jour) est de **12,11 m³/km/j** pour l'année 2025,



En 2025, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **98,28 m³/abonné** (97,60 m³/abonné en 2024).

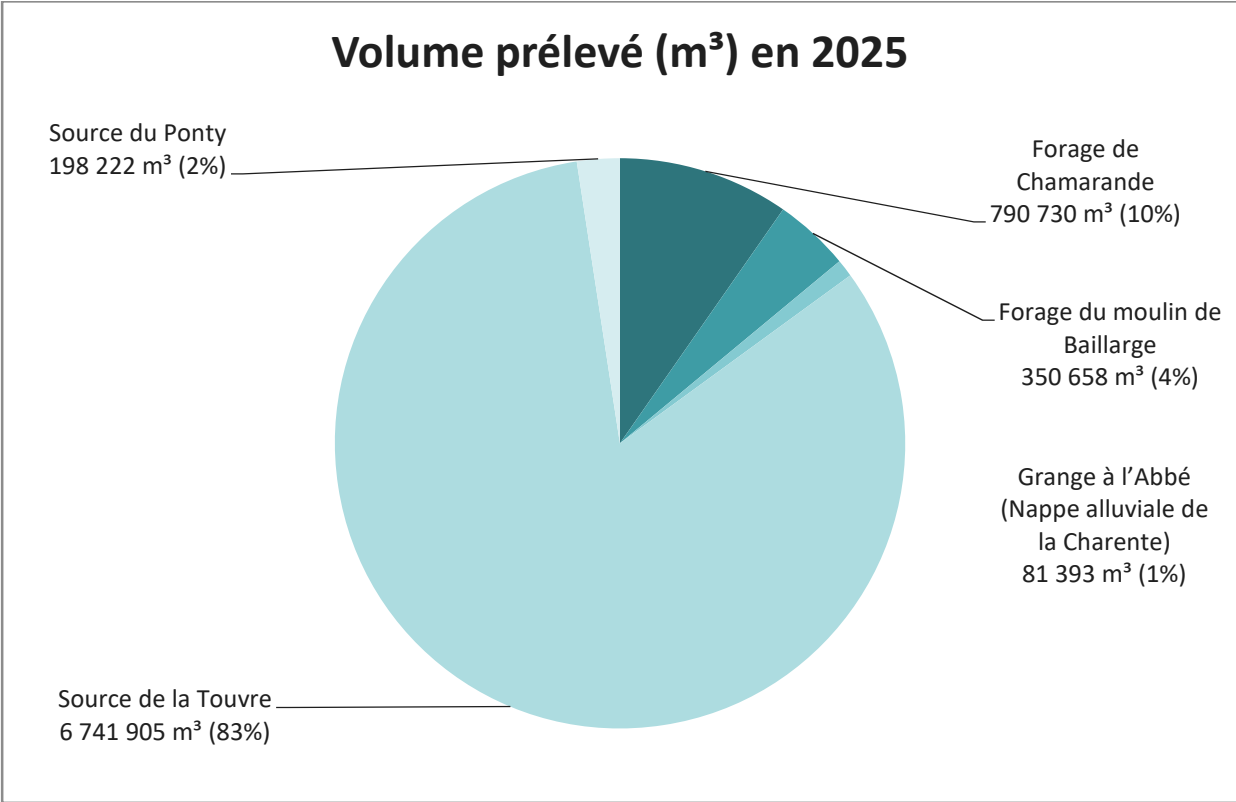
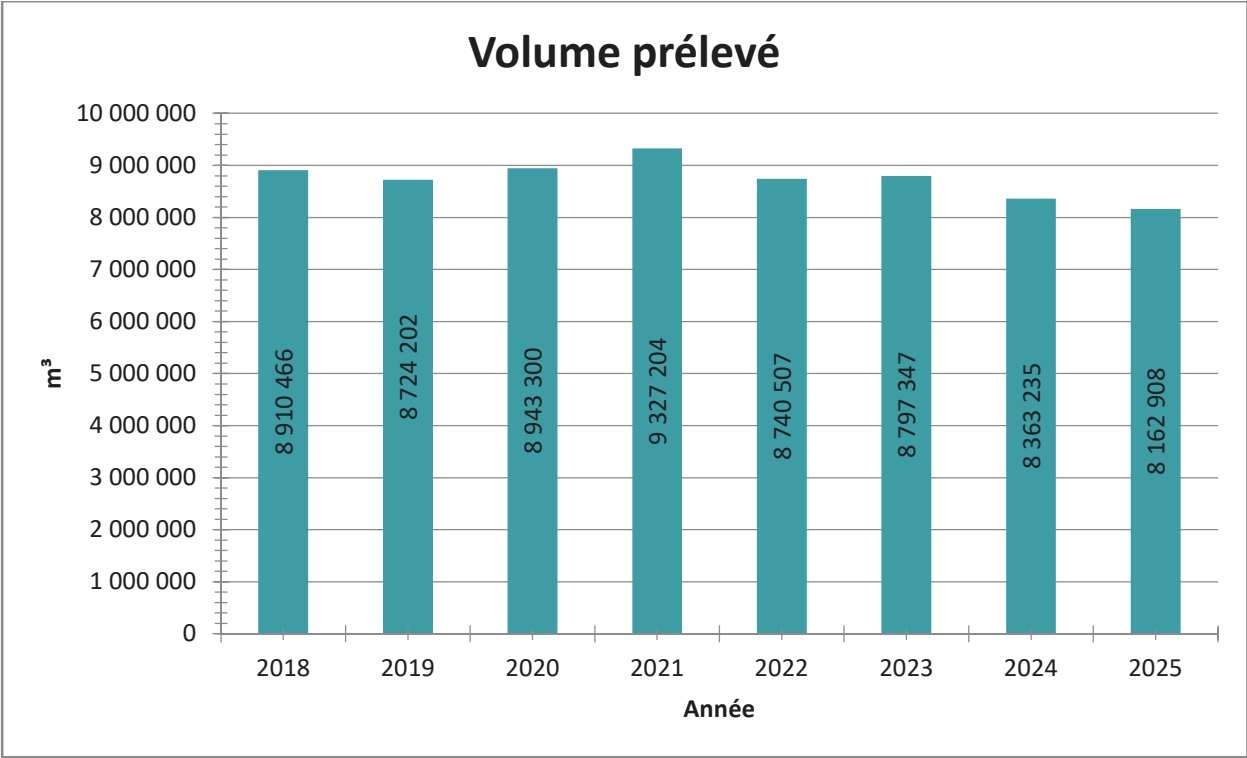
Nombre d'abonnés en 2025



1.5. Synthèse des volumes

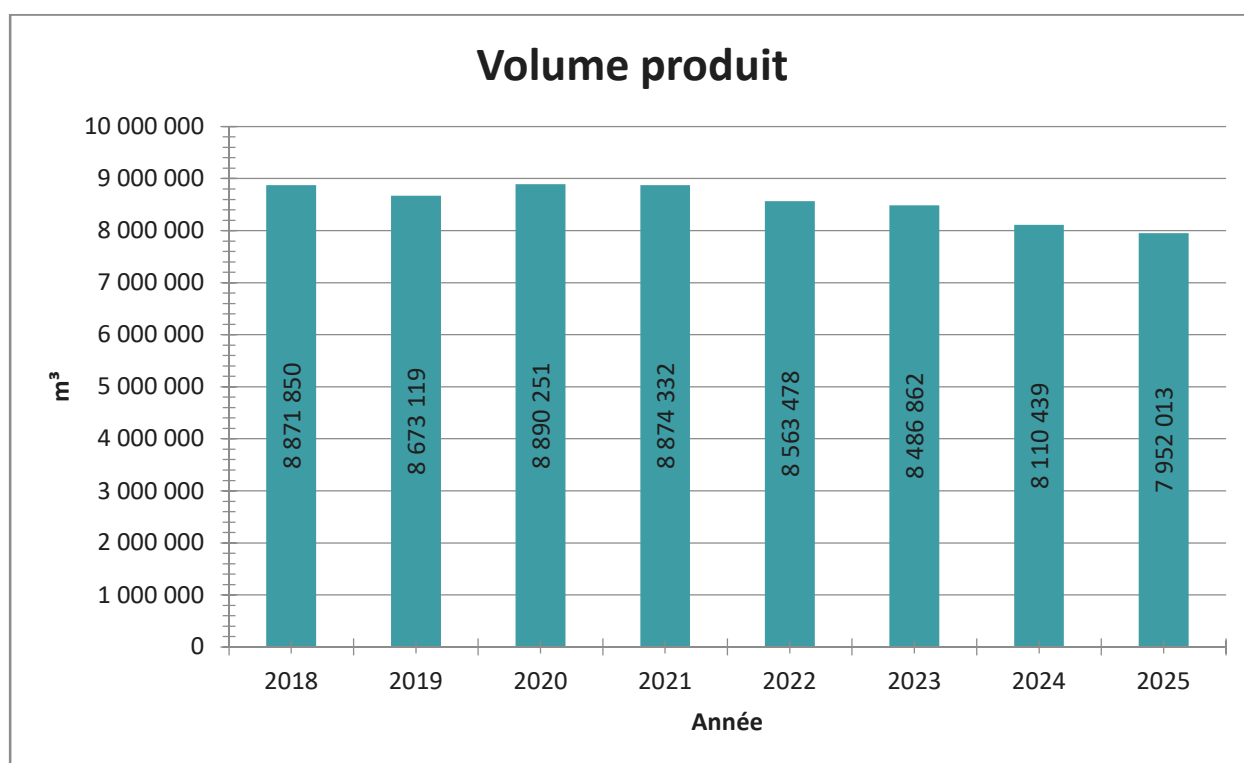
1.5.1. Prélèvements (VP.223)

Ressource	Volume prélevé en 2024 (m³)	Volume prélevé en 2025 (m³)	Variation (%)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2025 (en %)
Périmètre 2025 AEP				
Forage de Maine Joizeau	20 075	0	-100 %	80
Forage de Chamarande	948 563	790 730	-16,64 %	80
Source du Ponty	159 515	198 222	24,27 %	60
Source de la Touvre	6 909 810	6 741 905	-2,43 %	60
Grange à l'Abbé (Nappe alluviale de la Charente)	80 899	81 393	0,61 %	60
Forage du moulin de Baillarge	244 373	350 658	43,49 %	80
TOTAL	8 363 235	8 162 908	-2,40 %	

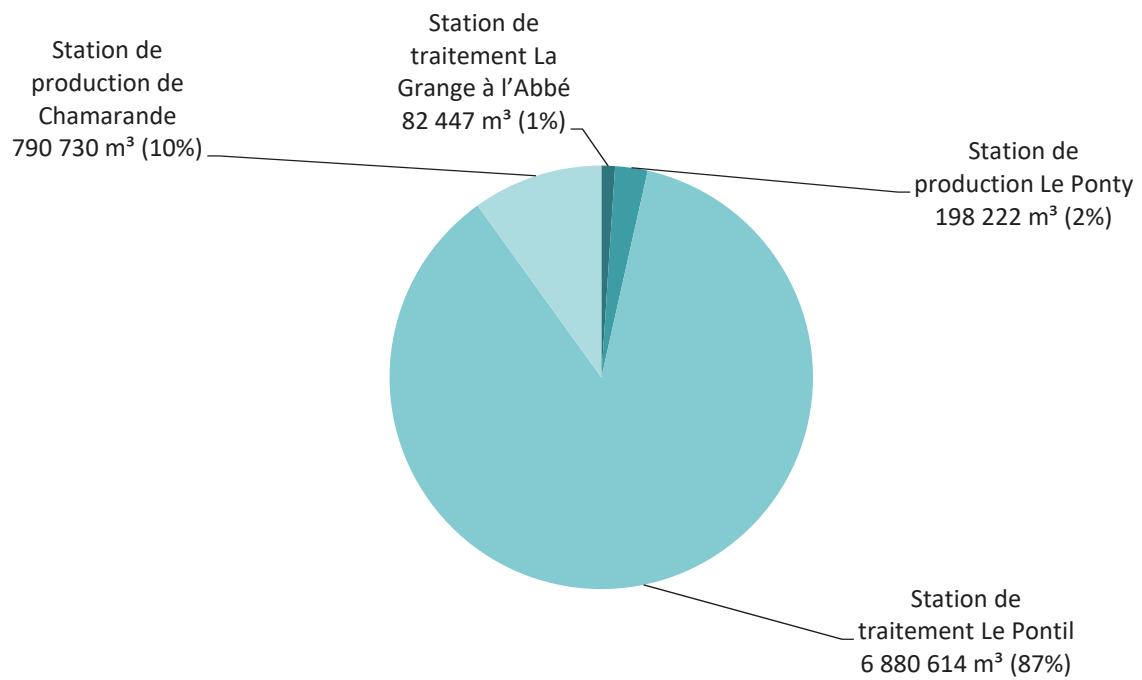


1.5.2. Production (VP.059)

Site de production	Volume produit en 2024 (m³)	Volume produit en 2025 (m³)	Variation (%)
Périmètre 2025 AEP			
Station de traitement de Maine Joizeau	17 879	0	-100 %
Station de production de Chamarande	963 939	790 730	-17,97 %
Station de production Le Ponty	159 515	198 222	24,27 %
Station de traitement Le Pontil	6 887 195	6 880 614	-0,10 %
Station de traitement La Grange à l'Abbé	81 911	82 447	0,65 %
TOTAL	8 110 439	7 952 013	-1,95 %



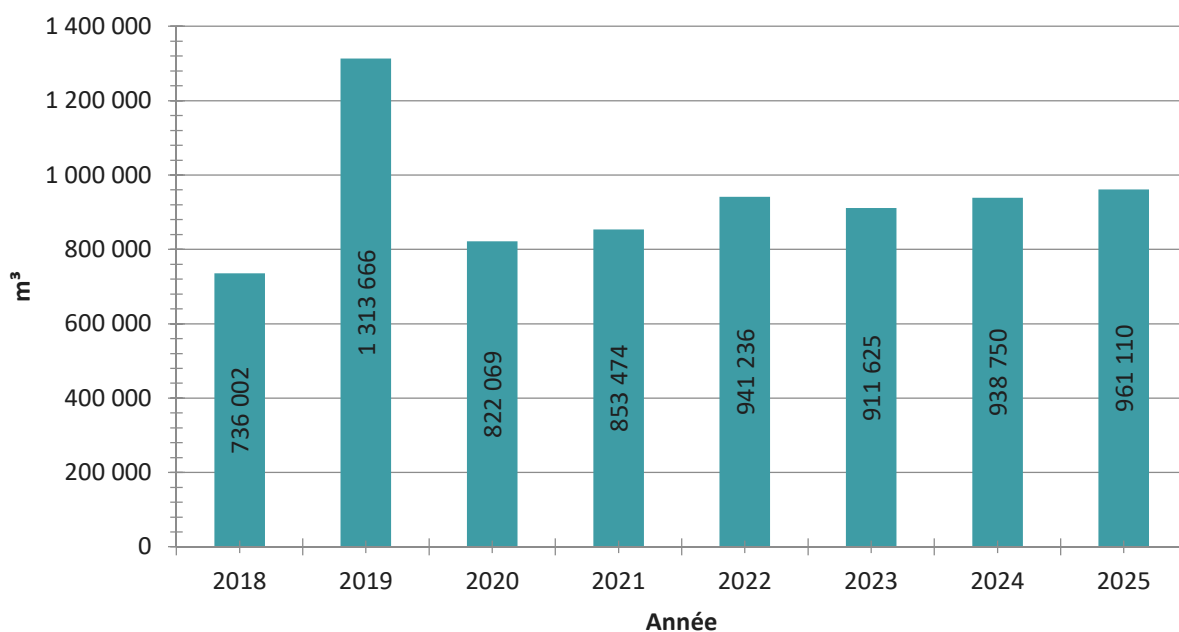
Volume produit (m³) en 2025



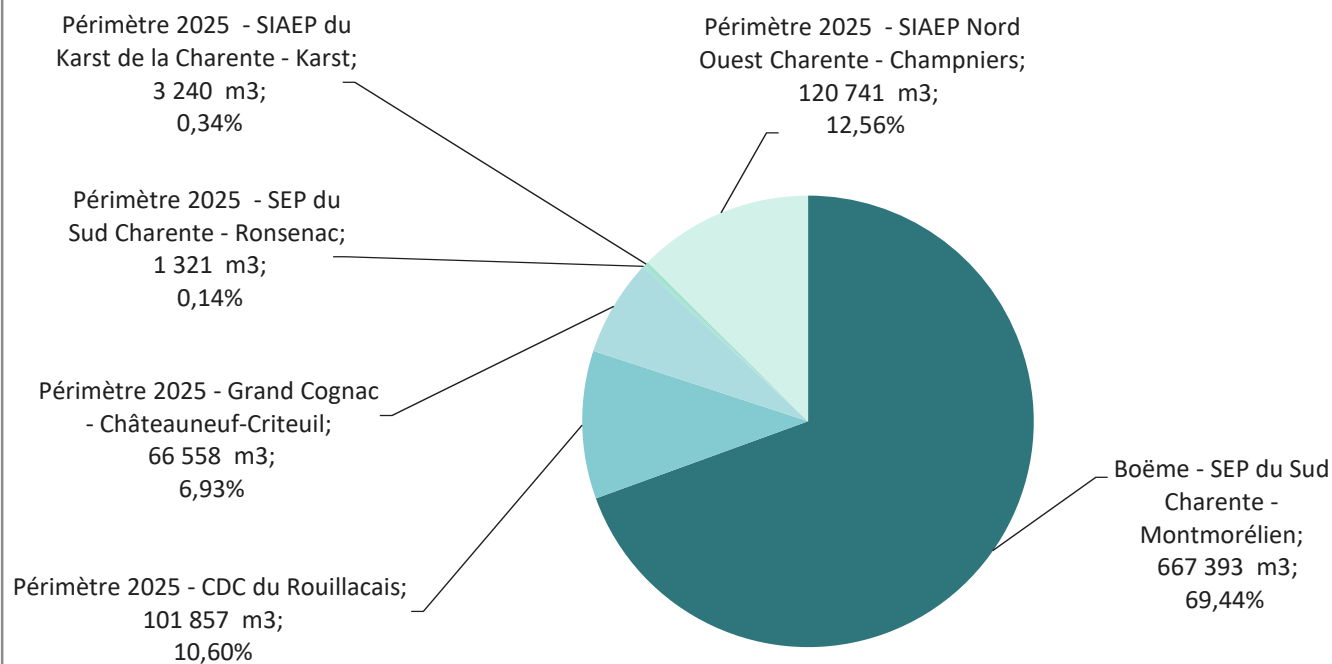
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2024 (m³)	Volume acheté en 2025 (m³)	Variation (%)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2025 (en %)	Type de flux
Périmètre 2025	CDC du Rouillacais	89 816	101 857	13,41 %	60	flux externe
Périmètre 2025	SIAEP du Karst de la Charente - Karst	2 837	3 240	14,21 %	60	flux externe
Boëme	SEP du Sud Charente - Montmorélien	606 387	667 393	10,06 %	80	flux externe
Périmètre 2025	Grand Cognac - Châteauneuf-Criteuil	57 629	66 558	15,49 %	60	flux externe
Périmètre 2025	SEP du Sud Charente - Ronsenac	1 136	1 321	16,29 %	60	flux externe
Périmètre 2025	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	180 945	120 741	-33,27 %	60	flux externe
Périmètre 2025	GrandAngoulême - Boëme	5 655	21 271	276,15 %	80	flux interne
Périmètre 2025	GrandAngoulême - Champniers	27 933	0	-100,00 %	80	flux interne
Boëme	GrandAngoulême - Périmètre 2019	19 026	6 621	-65,20 %	60	flux interne
TOTAL FLUX INTERNES		52 614	27 892	-46,99 %	-	-
TOTAL FLUX EXTERNES		938 750	961 110	2,38 %	-	-
TOTAL		991 364	989 002	-0,24 %	-	-

Volume importé HORS du périmètre

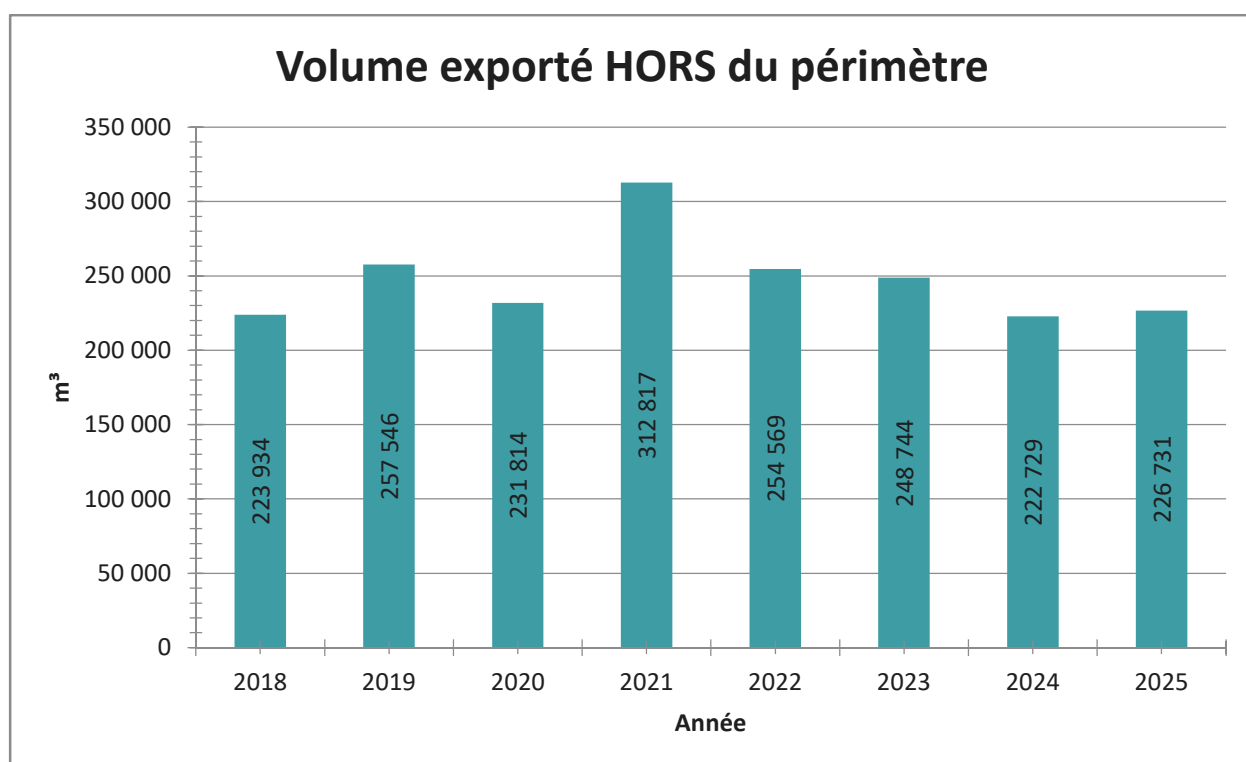


Volume importé HORS du périmètre (m³) en 2025

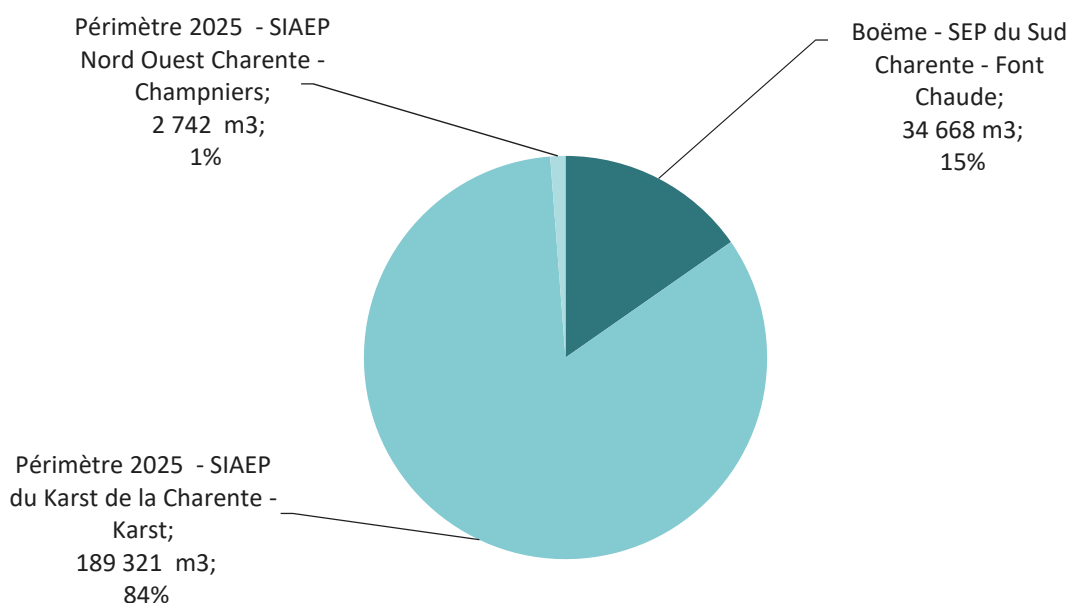


1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)

Service	Fournisseur	Volume exporté en 2024 (m³)	Volume exporté en 2025 (m³)	Variation (%)	Type de flux
Périmètre 2025	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	23 282	2 742	-88,22 %	flux externe
Boëme	SEP du Sud Charente - Font Chaude	19 054	34 668	81,95 %	flux externe
Périmètre 2025	SIAEP du Karst de la Charente - Karst	180 393	189 321	4,95 %	flux externe
Périmètre 2025	GrandAngoulême - Champniers	27 933	0	-100,00 %	flux interne
Périmètre 2025	GrandAngoulême - Boëme	21 992	11 025	-49,87 %	flux interne
Boëme	GrandAngoulême - Périmètre 2019	5 803	21 271	266,55 %	flux interne
TOTAL FLUX INTERNES		55 728	32 296	-42,05 %	
TOTAL FLUX EXTERNES		222 729	226 731	1,80 %	
TOTAL		278 457	259 027	-6,98 %	



Volume exporté HORS du périmètre (m³) en 2025



1.5.5. Volumes mis en distribution

	Exercice 2024 (m³)	Exercice 2025 (m³)	Variation en %
Volume produit	8 110 439	7 952 013	-1,95
Volume importé	938 750	961 110	2,38
Volume exporté	222 729	226 731	1,80
Volume mis en distribution	8 826 460	8 686 392	-1,59

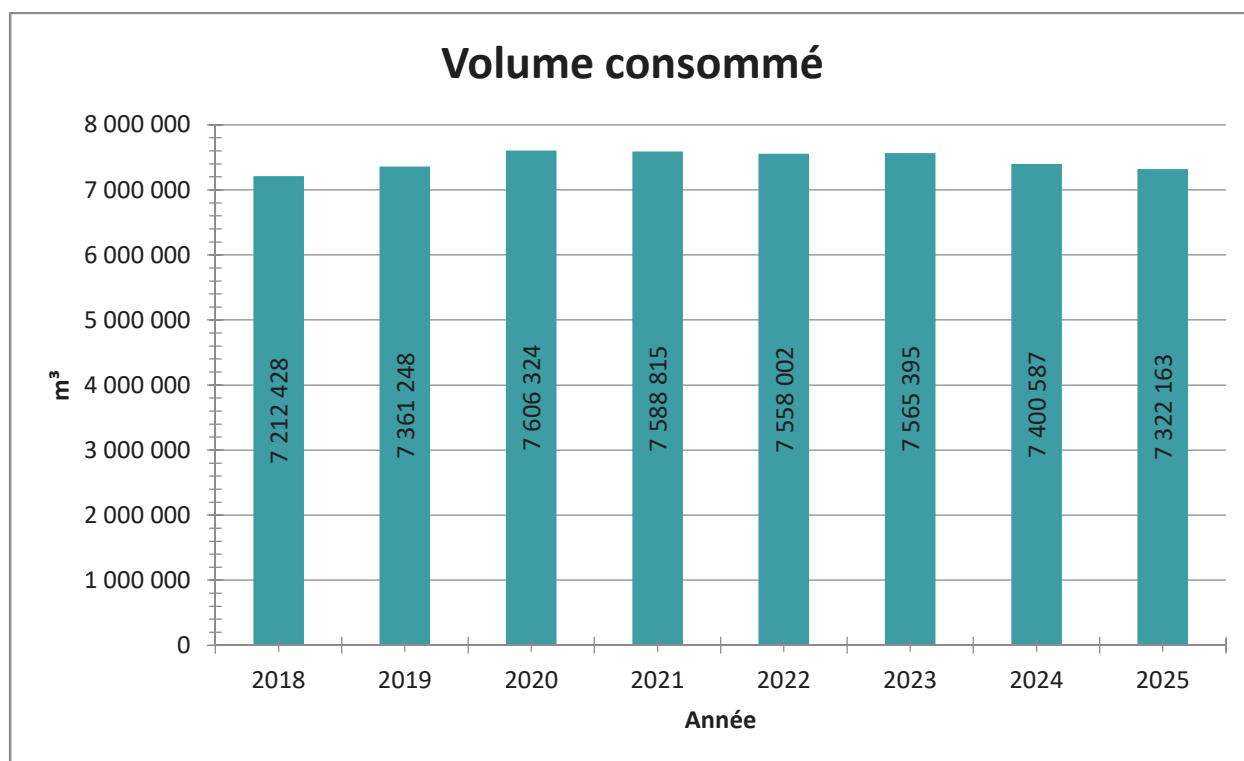
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

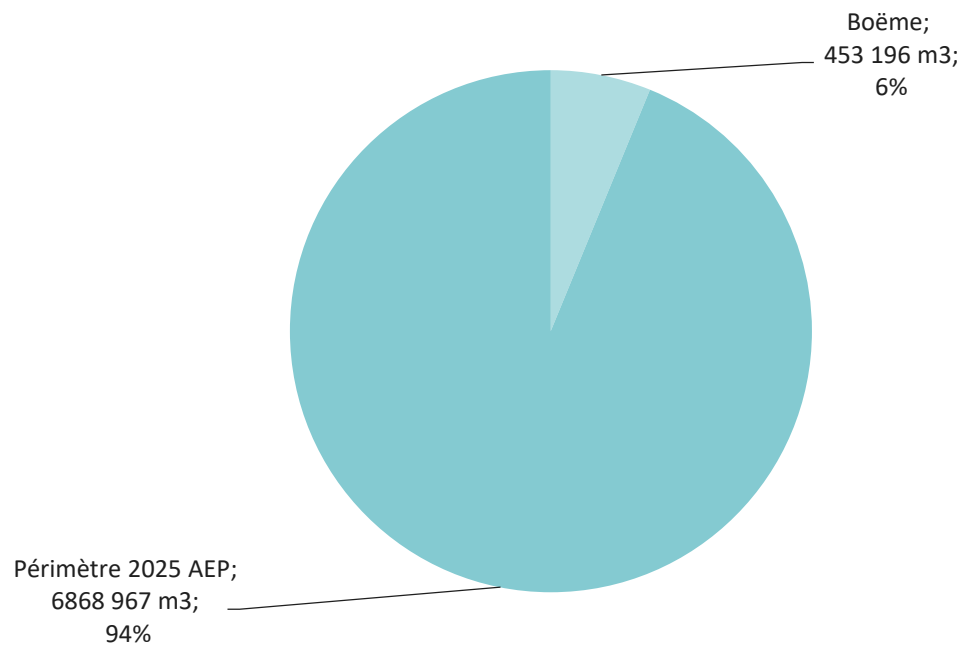
Abonnés	Volumes consommés en 2024 (m³)	Volumes consommés en 2025 (m³)	Variation (%)
Abonnés domestiques	6 874 276	7 013 538	1,19
Autres abonnés	526 311	308 625	-41,36

Total vendu aux abonnés	7 400 587	7 322 163	-1,81
Dont volumes dégrévés	307 392	151 832	-33,71

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours

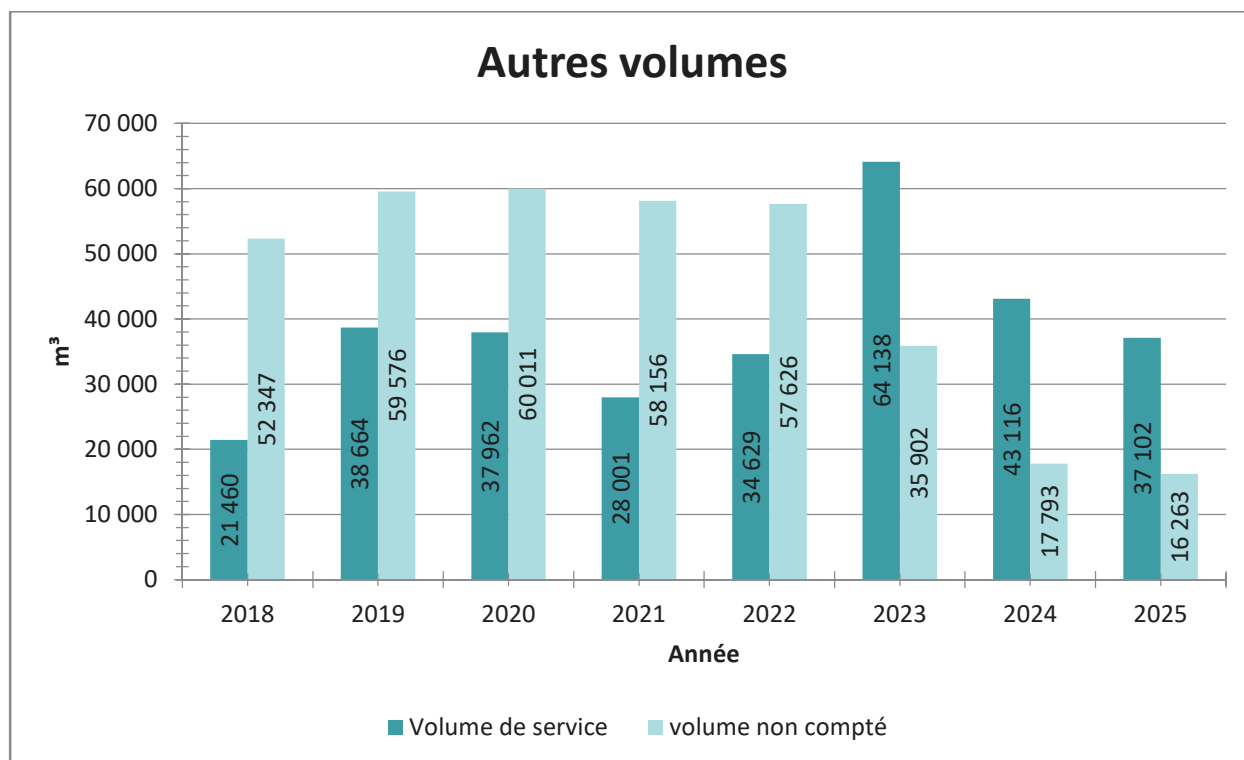


Volume consommé (m³) en 2025



1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

	Exercice 2024 (m³)	Exercice 2025 (m³)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	17 793	16 263	-8,60 %
Volume de service	43 116	37 102	-13,95 %



1.6. Le patrimoine du service

	Exercice 2024	Exercice 2025
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 724,09	1 725,15
Nombre de réservoirs	30	29*
Volume de stockage	47 390	47 050
Nombre de compteurs abonnés	76 448	76 727
Nombre total des branchements	71 815	69 417**
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	16	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	130	125
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,02	0,01
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,18	0,18

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

*Le réservoir Les Hunauds à Mouthiers a été désaffecté afin d'optimiser le fonctionnement du service Boème

**Evaluation basse suite à la reprise du secteur Braconne par la SEMEA dans l'attente de la consolidation des relevés des branchements en classe A.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Boème

TARIFS	2024 (tarifs au 1er janvier 2025)	2025 (tarifs au 1er janvier 2026)	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	6,14€	6,05 €	-1,47 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,8498 €/m³	0,8768 €/m³	3,18 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	35,8600 €	35,95 €	0,25 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,5800 €/m³	0,581 €/m³	0,17 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance prélèvement	0,0912 €/m³	0,0912 €/m³	0,00 %
Redevance consommation d'eau potable	0,32 €/m³	0,32 €/m³	0,00 %
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,07 €/m³	0,042 €/m³	-40,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Périmètre 2025

*À compter du **1er janvier 2025**, le territoire **Braconne Charente** rejoint le **Périmètre 2025** (anciennement « Périmètre 2019 »).

TARIFS	2024 (tarifs au 1er janvier 2025)	2025 (tarifs au 1er janvier 2026)	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	4,20 €	4,20 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,2862 €/m³	0,3142 €/m³	9,78 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	37,80 €	37,80 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,1436 €/m³	1,1436 €/m³	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance prélèvement	0,10 €/m³	0,1 €/m³	0,00 %
Redevance consommation d'eau potable	0,32 €/m³	0,32 €/m³	0,00 %
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,070 €/m³	0,042 €/m³	-40,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,0 %

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

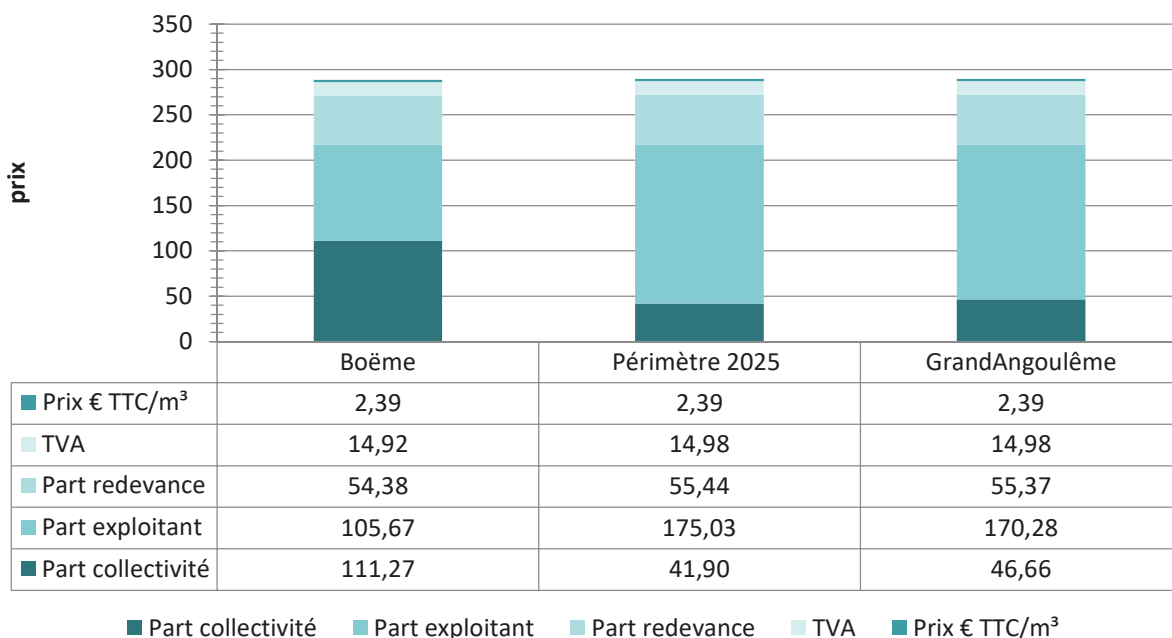
2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Boème	Part de la collectivité	108,12 HT €	111,27 HT €	2,91 %
	dont part fixe	6,14 €	6,05 €	-1,47 %
	dont part variable	101,98 €	105,22 €	3,18 %
	Part de l'exploitant	105,46 € HT	105,67 € HT	0,20 %
	dont part fixe	35,86 €	35,95 €	0,3 %
	dont part variable	69,60 €	69,72 €	0,17 %
	Redevances (agence de l'eau et autres)	57,74 € HT	54,38 € HT	%
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	0,00 %
	Montant de la TVA	14,92 €	14,92 €	%
	Total HT	271,32 €	271,32 €	%
	Total TTC	286,24 €	286,24 €	0,48 %
	Total TTC au m³	2,39 € par m³	2,39 € par m³	%
Périmètre 2025	Part de la collectivité	38,54 HT €	41,90 HT €	8,72 %
	dont part fixe	4,20 €	4,20 €	0,00 %
	dont part variable	34,34 €	37,70 €	9,78 %
	Part de l'exploitant	175,03 € HT	175,03 € HT	0,00 %
	dont part fixe	37,80 €	37,80 €	0,00 %
	dont part variable	137,23 €	137,23 €	0,00 %
	Redevances (agence de l'eau et autres)	58,80 € HT	55,44 € HT	%
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	0,00 %
	Montant de la TVA	14,98 €	14,98 €	%
	Total HT	272,38 €	272,38 €	%
	Total TTC	287,36 €	287,36 €	-0,44 %
	Total TTC au m³	2,39 € par m³	2,39 € par m³	%
GrandAngoulême	Part de la collectivité	43,32 € HT	46,66 € HT	7,71 %
	dont part fixe	4,33 € HT	4,33 € HT	0,00 %
	dont part variable	38,99 € HT	42,33 € HT	8,57 %
	Part de l'exploitant	170,25 € HT	170,28 € HT	0,02 %

	dont part fixe	37,67 € HT	37,67 € HT	0,00 %
	dont part variable	132,59 € HT	132,60 € HT	0,01 %
	Redevances (agence de l'eau et autres)	58,73 € HT	55,37 € HT	%
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	0,00 %
	Montant de la TVA	14,98 €	14,98 €	%
	Total HT	272,30 €	272,30 €	%
	Total TTC	287,28 €	287,28 €	%
	Prix TTC au m³	2,39 € par m³	2,39 € par m³	%

Facture d'eau type (D102.0)



2.3. Recettes (DC.184)

Boëme

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	426 334,13 €	493 788,57 €	15,82 %
Dont abonnements domestiques	198 582,79 €	199 208,14 €	0,31 %
Régularisation des ventes d'eau	0,00 €	-141,52 €	-
Total recettes de ventes d'eau	426 334,13 €	493 647,05 €	15,79 %
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	-
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	-
Total des autres recettes	0,00 €	0,00 €	-
Total des recettes	426 334,13 €	493 647,05 €	15,79 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers	442 064,00 €	431 649,00 €	-2,36 %
Dont abonnements	174 006,00 €	169 767,00 €	-2,44 %
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	-
Régularisation des ventes d'eau	-364,00 €	-5 028,00 €	1 281,32 %
Total recettes de ventes d'eau	441 700,00 €	426 621,00 €	-3,41 %
Recettes liées aux travaux	29 879,00 €	43 814,00 €	46,64 %
Produits accessoires	222 499,78 €	96 343,00 €***	-56,70 %
Total des autres recettes	252 378,78 €	140 157,00 €	-44,47 %
Total des recettes (hors collectivité)	694 078,78 €	566 778,00 €	-18,34 %

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	44 382,51 €	78 386,00 €	76,61 %
Agence de l'Eau - Pollution*	41 430,84 €	-28,00 €	-100,07 %
Agence de l'Eau - Redevance sur la consommation d'eau potable (à partir du 1er janvier 2025)*	-	246 300,00 €	-
Agence de l'Eau - Performance des réseaux d'eau potable (à partir du 1er janvier 2025)*	-	53 878,00 €	-
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	85 813,35 €	378 536,00 €**	341,12 %

*À partir de 2025, la redevance pollution est remplacée par deux nouvelles redevances réglementaires : la redevance sur la consommation d'eau, calculée à partir des volumes consommés, et la redevance performance, quant à elle liée au fonctionnement et à la qualité du service.

**L'écart constaté par rapport à l'année précédente s'explique par la mise en place des nouvelles redevances en 2025, dont une partie a été prélevée sur les volumes consommés au titre de l'année 2024.

***Les produits et accessoires correspondent aux redevances (Prélèvement et pollution) perçues pour le compte de l'agence de l'eau. Pour 2025 la perception de la partie performance des réseaux se fait directement par la collectivité.

Périmètre 2025

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 132 074,37 €	1 996 794,32 €	-6,34 %
Dont abonnements domestiques	228 459,43 €	328 986,61 €	44,00 %
Régularisation des ventes d'eau	0,00 €	0,00 €	-
Total recettes de ventes d'eau	2 132 074,37 €	1 996 794,32 €	-6,34 %
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	-
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	-
Total des autres recettes	0,00 €	0,00 €	-
Total des recettes	2 132 074,37 €	1 996 794,32 €	-6,34 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers	9 735 418,79 €	10 349 559,00 €	6,31 %
Dont abonnements	2 247 160,19 €	2 579 391,00 €	14,78 %
Recette de vente d'eau en gros	61 748,65 €	51 436,00 €	-16,70 %
Régularisation des ventes d'eau	-122 985,61 €	0,00 €	-100,00 %
Total recettes de ventes d'eau	9 674 181,84 €	10 400 995,00 €	7,51 %
Recettes liées aux travaux	443 301,70 €	415 674,00 €	-6,23 %
Produits accessoires	750 274,89 €	726 978,00 €	-3,11 %
Total des autres recettes	1 193 576,67 €	1 142 652,00 €	-4,27 %
Total des recettes (hors collectivité)	10 867 758,51 €	11 543 652,00 €	6,22 %

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	494 377,64 €	504 947,50 €	2,14 %
Agence de l'Eau - Pollution*	246 702,77 €	-23 183,56 €	-109,40 %
Agence de l'Eau - Redevance sur la consommation d'eau potable (à partir du 1er janvier 2025)*	-	2 056 640,70 €	-
Agence de l'Eau - Performance des réseaux d'eau potable (à partir du 1er janvier 2025)*	-	444 043,29 €	-
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	741 080,41 €	2 982 447,93 €**	302,45 %

*À partir de 2025, la redevance pollution est remplacée par deux nouvelles redevances réglementaires : la redevance sur la consommation d'eau, calculée à partir des volumes consommés, et la redevance performance, quant à elle liée au fonctionnement et à la qualité du service.

**L'écart constaté par rapport à l'année précédente s'explique par la mise en place des nouvelles redevances en 2025, dont une partie a été prélevée sur les volumes consommés au titre de l'année 2024.

GrandAngoulême

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 558 408,50 €	2 490 582,89 €	-2,65 %
Dont abonnements domestiques	427 042,22 €	528 194,75 €	23,69 %
Régularisation des ventes d'eau	0,00 €	-141,52 €	-
Total recettes de ventes d'eau	2 558 408,50 €	2 490 441,37 €	-2,66 %
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	-
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	-
Total des autres recettes	0,00 €	0,00 €	-
Total des recettes	2 558 408,50 €	2 490 441,37 €	-2,66 %

Recettes de l'exploitant :

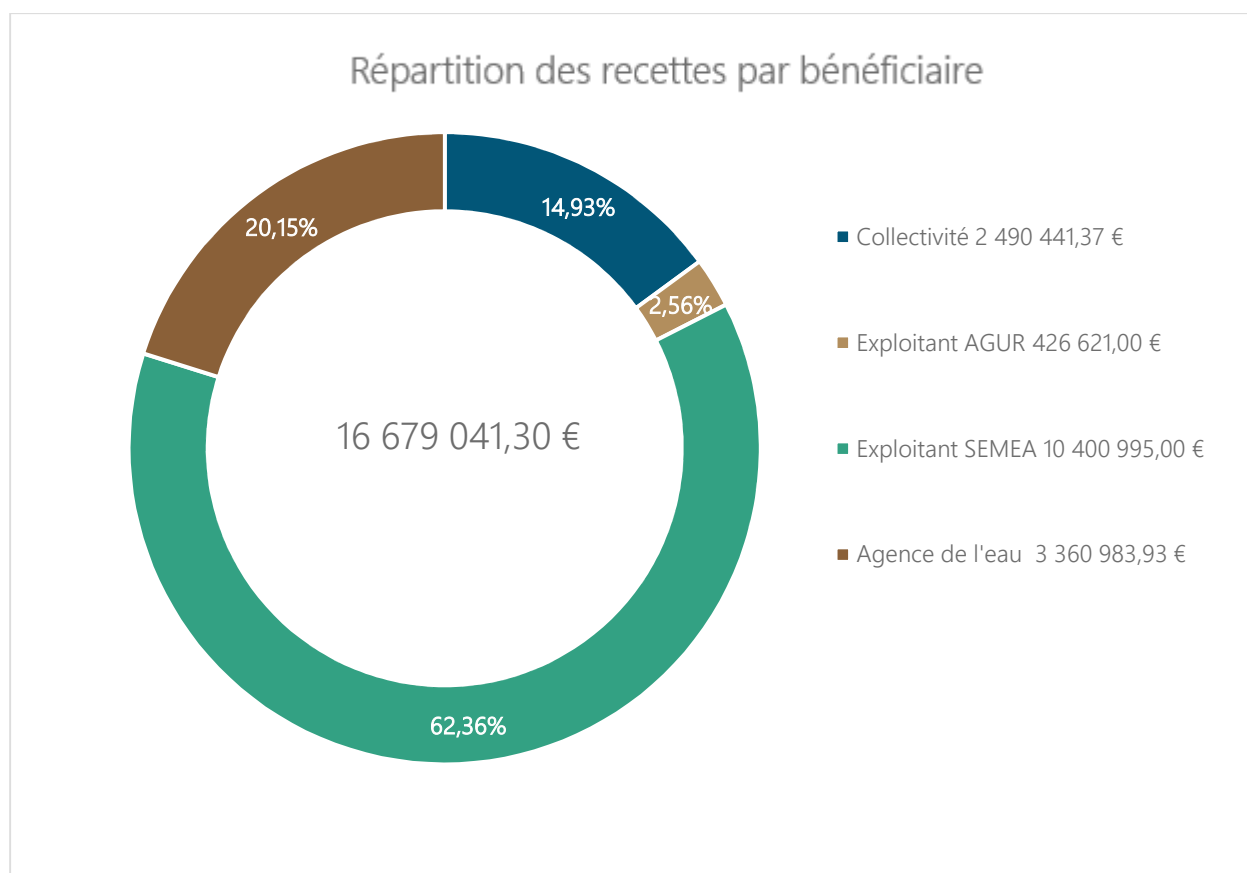
Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers	10 177 482,79 €	10 781 208,00 €	5,93 %
Dont abonnements	2 421 166,19 €	2 749 158,00 €	13,55 %
Recette de vente d'eau en gros	61 748,65 €	51 436,00 €	-16,70 %
Régularisation des ventes d'eau	-123 349,61 €	- 5 028,00 €	-95,92 %
Total recettes de ventes d'eau	10 115 881,84 €	10 827 616,00 €	7,04 %
Recettes liées aux travaux	473 180,78 €	459 488,00 €	-2,89 %
Produits accessoires	972 774,67 €	823 321,00 €	-15,36 %
Total des autres recettes	1 445 955,45 €	1 282 809,00 €	-11,28 %
Total des recettes (hors collectivité)	11 561 837,29 €	12 110 425,00 €	4,74%

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	538 760,15 €	583 333,50 €	8,27 %
Agence de l'Eau – Pollution*	288 133,61 €	-23 211,56 €	-108,06 %
Agence de l'Eau - Redevance sur la consommation d'eau potable (à partir du 1er janvier 2025)*	-	2 302 940,70 €	-
Agence de l'Eau - Performance des réseaux d'eau potable (à partir du 1er janvier 2025)*	-	497 921,29 €	-
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	826 893,76 €	3 360 983,93 €**	306,46 %

*À partir de 2025, la redevance pollution est remplacée par deux nouvelles redevances réglementaires : la redevance sur la consommation d'eau, calculée à partir des volumes consommés, et la redevance performance, quant à elle liée au fonctionnement et à la qualité du service.

**L'écart constaté par rapport à l'année précédente s'explique par la mise en place des nouvelles redevances en 2025, dont une partie a été prélevée sur les volumes consommés au titre de l'année 2024.



Évolution des montants des taxes perçues de l'Agence de l'eau (2023-2025)

Depuis le 1er janvier 2025, la réforme des redevances des Agences de l'eau a modifié la composition des factures d'eau et d'assainissement. Cette évolution, prévue par la loi de finances 2024, vise à renforcer le principe du « pollueur-payeur » et à mieux financer les actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les anciennes redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ont été remplacées par trois nouvelles redevances :

- la redevance sur la consommation d'eau potable ;
- la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable ;
- la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

La mise en œuvre de cette réforme a entraîné une évolution du montant des redevances figurant sur les factures des usagers. Selon les territoires et les tarifs votés par chaque Agence de l'eau, cette évolution peut se traduire par une augmentation plus ou moins significative du prix de l'eau.

L'année 2025 présente également une particularité liée au calendrier de facturation. En effet, une partie des redevances correspondant à l'exercice 2024 n'a pas pu être intégralement perçue sur les factures émises avant la mise en œuvre de la réforme. Ces montants ont donc été reportés et intégrés dans les facturations de l'année 2025.

Il convient donc de souligner que l'augmentation observée en 2025 ne résulte pas uniquement de la réforme des redevances des Agences de l'eau, mais également de ce mécanisme exceptionnel de régularisation portant sur des sommes dues au titre de l'exercice précédent.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2024	Conformes en 2024	Réalisés en 2025	Conformes en 2025
Paramètres Microbiologie	304	304	236	236
Paramètres physico-chimiques	351	351	239	239

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2024	Taux de conformité 2025
Conformité bactériologique (P101.1)	100,00 %	100,00 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100,00 %	100,00 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **64 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

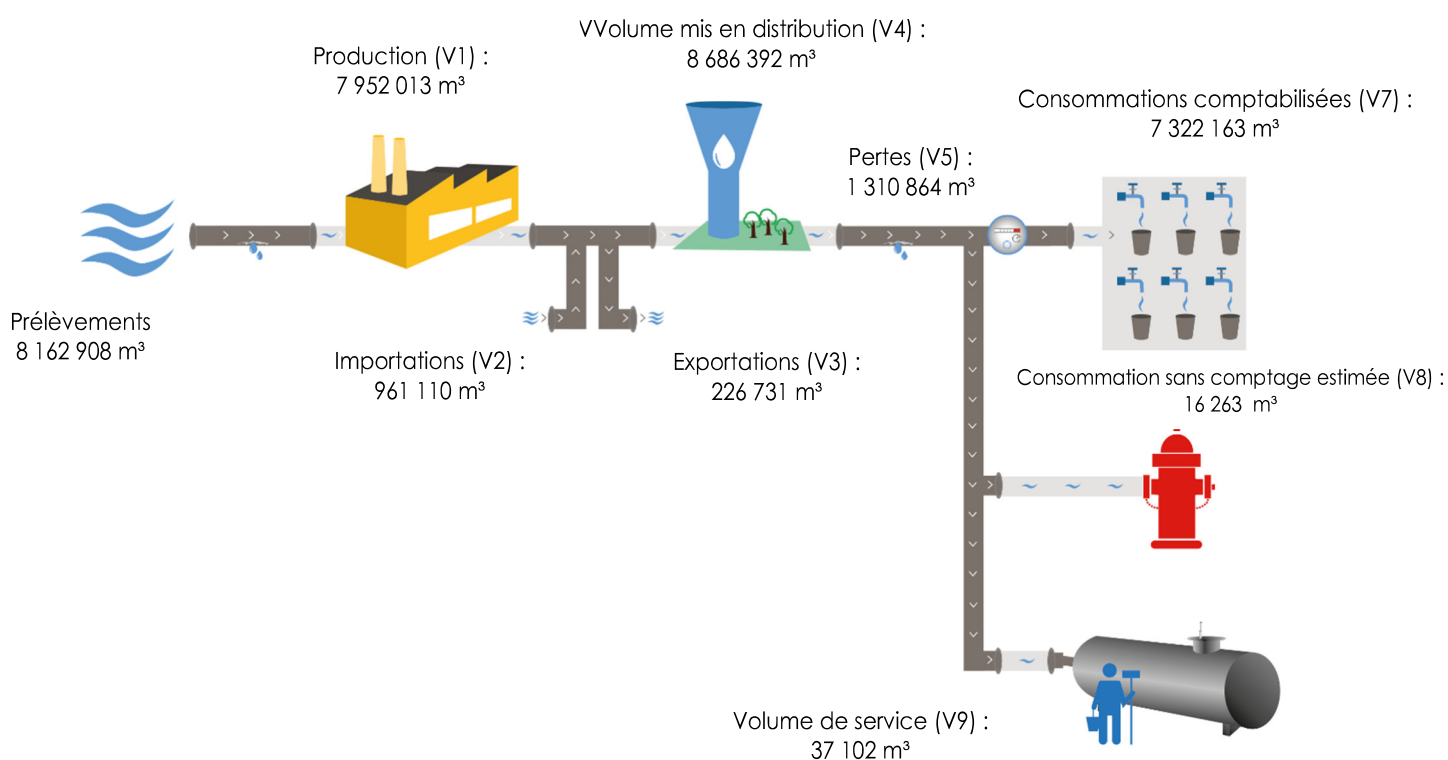
Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Boème	10	5	10	oui	4	14	10	10	10	0	10	10	10	5	108
Périmètre 2025	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2025 : 118***

*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau (en %)	84,81 %	85,29 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	12,20 m³ / jour / km	12,07 m³ / jour / km
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	83,85 %	84,29 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,17 m³/j/km** (2,27 en 2024).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,08 m³/j/km** (2,18 en 2024).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2025, un linéaire de 12,30 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 7,79 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,45 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, **92 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (144 en 2024). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **1,28** interventions / 1000 abonnés

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de **100,00 %** (99,96 % en 2024).

3.4.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	300 072,56	310 405,18
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,82*	2,16

*Le Taux d'impayés comprend aussi les abonnés du SIAEP Nord-Ouest Charente pour le secteur Braconne.

3.4.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 47.89603

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de **0,67 pour 1000 abonnés** (1,03 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (DC.195)

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 083 426,65	6 367 635,24
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions au budget général en €	0,00	0,00

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 548 824,96	4 365 524,54
Montant remboursé en €		
en capital	278 676,85	183 300,42
En intérêts	114 077,33	91 535,29
Epargne brute annuelle en €	1 976 627,66	1 640 756,39
Durée d'extinction de la dette en années	2,30 an(s)	2,66 an(s)

4.3. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **692 960,83 €** (1 439 358,40 € en 2024).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2025, le service a accordé **21 055,55 €** d'abandon de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à **12 000,00 €** en 2025.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Boème

		Exercice 2024	Exercice 2025
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	4 915	4 932
VP.059	Volume produit (m³)	0	0
VP.060	Volume importé (m³)	625 416	674 014
VP.061	Volume exporté (m³)	24 857	55 939
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	461 802	453 196
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	240,99	242,00
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	6 089,37
VP.220	Volume de service (m³)	9 165	9 023
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	1 063	1 063
VP.223	Volume prélevé (m³)	0	0
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	953 847,40	1 298 904,05
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	125 292,95	660 231,24
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	9 738	9 770
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³	2,39	2,39
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	77,90	77,03
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,58	1,87
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,57	1,75
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,42	0,47
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79	80
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,66	5,07
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,88	1,44
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,46	0,61

Périmètre 2025

		Exercice 2024	Exercice 2025
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	66 635	67 009
VP.059	Volume produit (m³)	8 110 439	7 952 013
VP.060	Volume importé(m³)	338 018	314 988
VP.061	Volume exporté (m³)	253 600	203 088
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	6 994 440	6 868 967
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	1483,11	1 483,15
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	42 760,32	14 966,18
VP.220	Volume de service (m³)	33 951	28 079
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	16 730	15 200
VP.223	Volume prélevé (m³)	8 363 235	8 162 908
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	12 670 322,22	15 380 237,25
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	4 822 176,85	5 707 404,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	132 653	131 976
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³	2,39	2,39
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86,39	86,07
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,22	2,21
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,12	2,13
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,63	0,45
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	61	61
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,89	1,00
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99,96	99,95
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,99	2,20
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,86	0,67

GrandAngoulême

		Exercice 2024	Exercice 2025
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	71 550	71 941
VP.059	Volume produit (m³)	8 110 439	7 952 013
VP.060	Volume importé(m³)	938 750	961 110
VP.061	Volume exporté (m³)	222 729	226 731
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	7 400 587	7 322 163
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	1 724,09	1 725,15
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	42 760,32	21 055,55
VP.220	Volume de service (m³)	43 116	37 102
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	17 793	16 263
VP.182	Encours total de la dette (€)	4 548 824,96	4 365 524,54
VP.223	Volume prélevé (m³)	8 363 235	8 162 908
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	15 070 125,07	16 679 041,30
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	5 083 426.65	6 367 635,24
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	142 391	141 746
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³	2,39	2,39
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1,0	1,0
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	115	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	84,81	85,29
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,27	2,17
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,18	2,08
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,60	0,45
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	64	64
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,01	1,28
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99,96	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,30	2,66
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,82	2,16
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,03	0,67